

## **CONDITION DE PARTICIPATION RESTAURATION**

Le nombre de stands est limité.

Le comité représentant les 3 entités organisatrices sélectionnera les stands en assurant une bonne représentativité de diverses options culinaires ainsi qu'en s'assurant de la conformité avec la Charte de l'alimentation durable Festi'Terroir.

**La décision sera communiquée courant mai.**

→ Votre volonté de venir le vendredi soir (en plus du samedi et du dimanche) doit être inscrite sur votre bulletin de participation. L'offre de restauration du **vendredi soir** étant moins importante que sur le week-end, le comité procède à une sélection des stands pour le vendredi.

→ Vous êtes soumis à respecter scrupuleusement la charte de l'alimentation durable : la carte de provenance de vos ingrédients (voir plus loin) de votre stand sera remplie selon les informations que vous nous aurez fournies et à afficher visiblement sur votre stand pendant le festival. Pour cela il vous est recommandé de garder les preuves d'achats et bulletins de livraison de vos achats et commandes. Des contrôles seront effectués.

→ **J'expose visiblement et clairement au grand public la provenance de mes produits bruts, transformés ou cuisinés : avant tout nom du producteur-trice ou de la ferme, lieu de production, éventuels labels (ex : GRTA, IP, IGP, BIO, DEMETER, etc.) → VOIR CARTE DES PROVENANCES PAGE 3**

→ **Une séance d'information pour les stands de restauration à laquelle les participant-e-s sont tenu-e-s d'assister** sera organisée en mai (date précisée ultérieurement).